

Le SNPDEN et l'Europe de l'éducation

Après avoir été en apparence bridée par le principe de subsidiarité, l'Europe de l'éducation prend corps et s'émancipe, nourrie autant par les apports de la société civile que par les décisions politiques formelles.

Rémy PIERROT

De Lisbonne à Nice, l'Europe de l'éducation accélère sa démarche. Cette entité nouvelle non labellisée dans le grand livre de la construction européenne pour cause de subsidiarité des pays membres, est maintenant portée par la société civile comme outil stratégique européen dans le concert de la mondialisation.

L'étonnant paradoxe de cette construction "socio-politique" procède de la méthode retenue qui consiste à ne décréter au sommet que ce qui pourra être mis en œuvre au plus près de la société.

C'est dire l'importance de la mobilisation des établissements scolaires européens dans le cadre de leur autonomie (direction n° 82).

Pour ce qui concerne la France, le protocole signé entre le Ministre et le SNPDEN donne aux établissements l'essentiel des outils nécessaires pour répondre aux enjeux : une Direction (enjeux stratégiques, ressources humaines et relation avec l'environnement) ; un Conseil d'Administration (projet d'établissement, équipements financiers, conventions, partenariats) ; un conseil pédagogique (éducation, pédagogie, mise en œuvre, outils et méthodes, évaluation) ; un conseil de vie lycéenne (civilité, vie interne, citoyenneté, orientation, insertion, mobilité) ; une commission permanente rectorale (stratégie régionale, stratégie d'établissement, moyens, conditions d'exercice de la direction, évaluation des établissements).

Les grands enjeux

Rapport de la commission sur les "objectifs concrets futurs" des systèmes d'enseignement européens.

Le Conseil européen de Lisbonne qui s'est tenu le 20 mars 2000 a doté l'union d'une nouvelle stratégie pour la décennie à venir visant à faire de l'Europe "l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale". La France s'engage de manière volontariste sur ces objectifs.

La mobilité des élèves, des étudiants, des formateurs et des personnes en formation

La mobilité constitue une des priorités de l'Europe de la connaissance.

- cette mobilité permet à tous ceux qui en bénéficient, en améliorant la qualité de leur formation, d'accroître leurs capacités d'accès à l'emploi et aux formateurs d'enrichir leur expérience et de renforcer leur compétence.
- cette mobilité participe à la création d'un espace européen d'éducation et de formation qui contribue à la puissance de l'Europe

dans une économie mondialisée où l'intelligence et la créativité sont les premières ressources.

Enfin, cette mobilité contribue à un sentiment d'appartenance à l'Europe, à l'acquisition d'une conscience européenne et à l'élaboration de la citoyenneté européenne.

Les assises des étudiants européens

Dans le cadre de la présidence française soucieuse de la participation de la société civile organisée aux décisions de niveau européen, les premières assises des étudiants européens se sont tenues les 27 et 29 octobre derniers.

L'évaluation de la qualité des systèmes éducatifs européens

Se fondant sur la nécessité liée au postulat de Lisbonne "la qualité de l'éducation constitue un des enjeux fondamentaux de l'éducation" et sur l'article 149 du Traité de l'Union Européenne qui stipule : "la communauté contribue au développement d'une éducation de qualité", la commission a proposé une recommandation concernant la coopération européenne en matière d'évaluation de la "qualité scolaire" assortie de 16 indicateurs d'évaluation appelés encore 16 postes d'investigation pour appréhender la qualité.

Sans remettre en cause la nécessité d'une évaluation, la

La part de l'enseignant dans l'enseignement du



présidence française et l'Allemagne ont proposés un perfectionnement méthodologique du système avant adoption.

Mémorandum sur la formation tout au long de la vie

Les conclusions du conseil de Lisbonne confirment que l'évolution vers l'éducation tout au long de la vie doit accompagner une transition réussie vers une économie et une société fondée sur la connaissance et la créativité.

Cette démarche est à distinguer de la formation continue traditionnelle. Son rapport dialectique avec la formation

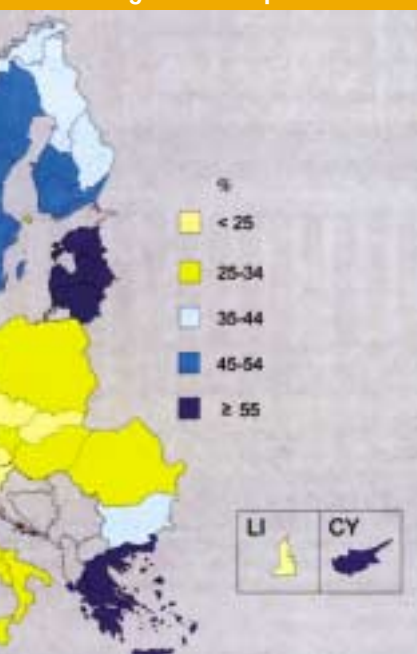
initiale reste en débat dans chacun des pays membres.

La professionnalisation durable

Corollaire du mémorandum, le projet postule que les progrès technologiques exigent des profils en évolution constante alliant compétence, qualification et expérience professionnelle.

La France adopte sur le sujet une politique volontariste en prônant par la loi de modernisation sociale la "validation des acquis professionnels" (V.A.P)

Alignement général second degré en Europe



L'initiative "2001 année des langues"

Ce projet vise à célébrer la diversité linguistique, à promouvoir le bilinguisme au minimum et le plurilinguisme plus généralement en même temps que l'apprentissage des langues tout au long de la vie.

Le processus de la Sorbonne et de Bologne

Construction d'un espace européen de l'enseignement supérieur prônant l'unification des parcours de formation, des durées de formation, des

diplômes, l'ensemble facilitant la mobilité (traité de Rome).

Le Groupement d'intérêt public (GIP) Socrates Leonardo

Il doit constituer dans la 2^e phase de vie de ces programmes, une économie d'échelle en simplifiant les structures nationales et européennes.

Cette simplification doit être le gage d'une meilleure lisibilité dans les procédures d'accès aux financements et par là même, l'égale possibilité des établissements européens à participer à ces programmes.

La France a décidé de consacrer d'importants moyens en personnels et en budget de fonctionnement (PLF 2001) pour satisfaire aux impératifs nouveaux.

L'entrée dans le débat du conseil économique et social européen

Chargé d'émettre des avis en direction de la commission, du parlement et du conseil des ministres, le CESE a élaboré un document marquant l'entrée de la société civile organisée dans le débat sur la "dimension européenne de l'éducation". Avant de rédiger son rapport final, le CESE a tenu une audition des "experts nationaux". C'est ainsi que j'ai eu l'honneur de devoir m'exprimer au nom de la fédération et par là même, du SNPDEN, sur le rôle de l'école dans la construction d'une Europe politique fondée sur la prospérité, la liberté et la justice sociale (FEN Hebdo de décembre 2000).

Il nous appartiendra à présent de nous emparer de ces problématiques, de les analyser, de les porter ou de les combattre sachant qu'après la présidence française et le sommet de Nice, rien ne se fera plus sur le chemin de la construction européenne sans la consultation permanente et l'intervention des forces organisées de la société.

Brèves

« LES VACANCES, UNE LIBERTÉ À PARTAGER » CAMPAGNE 2001 DE JEUNESSE AU PLEIN AIR (JPA)



JPA organise du 17 janvier au 4 février 2001 sa campagne de solidarité dans les établissements scolaires publics.

Cette opération, organisée chaque année, nous rappelle que même si le droit aux vacances et aux loisirs est reconnu à tous, même si ce droit est indispensable à la construction de l'enfant, à sa compréhension du monde et à son accès à la culture, il est, sur le terrain, encore loin d'être une réalité pour certains jeunes et, aujourd'hui encore, en France, 3 jeunes sur 10 ne partent jamais en vacances.

La campagne de solidarité a ainsi pour objectif de donner les moyens à quelques milliers d'entre eux de partir ailleurs, loin de leur quotidien, pour leur donner la possibilité de s'évader un peu, pour leur offrir un accès à la découverte... bref pour leur permettre d'accéder à leur droit aux vacances.

L'une de ses particularités tient au fait que si les jeunes en sont les bénéficiaires, ils en sont aussi les principaux acteurs puisque le moteur de la campagne réside notam-

ment dans la vente par leurs soins de timbres autocollants (10 F) ou autres objets.

C'est ainsi que les 7 millions de francs recueillis à l'issue de la campagne 2000 ont été redistribués aux familles en difficulté afin de financer les départs en centres de vacances et de loisirs de leurs enfants.

Au delà de la collecte de fonds, la campagne s'appuie sur la mise en place d'une pédagogie d'éducation à la solidarité, avec l'édition chaque année d'un dossier pédagogique permettant un soutien aux enseignants des écoles primaires et des classes de 6^e et 5^e dans sa mise en œuvre. Ce dossier constitue un véritable outil pédagogique s'intégrant pleinement dans le programme d'éducation à la citoyenneté. Il a été conçu afin d'aider les élèves à s'approprier la notion de solidarité, à l'identifier, à la comprendre et à agir.

Outre la vente par les élèves des objets de la campagne, les dons peuvent également être adressés, par chèque établi à l'ordre de « Campagne de Solidarité JPA », soit au siège situé 21, rue d'Artois 75008 Paris, soit au Comité JPA de votre département.

Rappelons que JPA est une confédération laïque créée depuis 1938 par des enseignants et regroupant 34 organisations nationales œuvrant pour les vacances et les loisirs éducatifs des jeunes ; elle constitue l'une des trois associations autorisées, par délégation du Ministère de l'Éducation nationale, à investir les établissements scolaires publics pour assurer sa mission d'éducation à la solidarité et la promotion de son action.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez également envoyer un message par mail à : jeunesse.au.plein.air@wanadoo.fr ou les contacter au 01 44 95 81 20

Merci de réserver le meilleur accueil à cette action et de la relayer au maximum.